

LE JOUR, 1944  
23 & 24 DÉCEMBRE 1944

DEPUIS JEAN SANS TERRE...

Personne ne prétend que la machine politique libanaise a la qualité de celle de la Grande Bretagne. Les Anglais, depuis Jean sans Terre et la Grande Charte, se sont donnés le temps de perfectionner leurs institutions. Ils n'ont peut-être pas le plus ancien de tous les parlements (on dit que c'est celui de l'Islande), mais ils comptent parmi les premiers tenants de cette forme de la liberté.

Au Liban, ce qui importe pendant un temps et ce qu'on désire, c'est que la machine fonctionne convenablement. On pourrait en dire autant de plus d'un pays voisin ou proche.

Souhaitons ici, sans offenser qui que ce soit, une initiation plus sérieuse à la vie parlementaire. Ces choses-là supposent un effort personnel (et collectif) considérable ; c'est d'ailleurs le seul moyen connu de fonder, à la manière des Anglais, des traditions solides. En cette matière, le bon sens mis à part, il n'y a pas de science infuse.

L'histoire des assemblées dans tous les pays, est pleine de péripéties. On n'a pas renoncé aux assemblées pour cela ; l'essentiel, c'est que les assemblées politiques se limitent et se contrôlent, (cela dépend de leur sagesse sans exclusion d'autres moyens) et qu'on ne leur demande que ce que l'on peut obtenir d'elles.

Personne ne dira, par exemple, que nous sommes en mesure de moudre en notre moulin législatif, ce que moule en un temps égal la Chambre des Communs. Pourtant les mêmes lois s'imposent dans grands pays et dans les petits. Il faut donc souvent, malgré toutes les inégalités, que l'effort soit égal.

Si la Chambre s'en rend compte comme on l'espère, il faut que, pour un temps, son activité soit facilitée par d'importants travaux préparatoires ; que des commissaires ad hoc, parmi nos grands commis, viennent devant elle défendre et expliquer leurs points de vue. Ce qui paraît manquer le plus au Gouvernement et à la Chambre ensemble, c'est un Conseil où l'on prépare les lois, un organisme ayant pour fonction principale de rédiger et de revoir les lois. En France, dans une large mesure, le Conseil d'Etat avait cela dans ses attributions. Chez nous, il faudrait cela et davantage.

Nous nous garderons donc de tomber dans la manie des entrepreneurs de démolition qui n'ont de goût que pour les décombres. Nous reconnaitrons au contraire, que dans un pays comme les ministres demandent à être aidés, et qu'il faut plus d'une législature pour que la machine cesse de grincer. S'il y a des gens qui pensent qu'au lieu d'y mettre de l'huile, il faut chaque fois briser la machine, ces gens-là ont l'expérience et la raison contre eux. Dix fois nous sommes revenus à notre point de départ.

En politique comme en bien d'autres, l'idéal est inaccessible. Et la mesure est la règle de tout. On n'a jamais vu la Chambre des Communes qui, en fait, est souveraine, ignorer ses devoirs et devenir pour le Gouvernement qu'elle contrôle un fardeau.

Comprenons que pour durer, il convient de suivre ce grand exemple.